

# Quel notaire s occupe de la succession

## Par fabienne67, le 20/07/2013 à 18:04

J'ai été élevée par mes grands parents paternels et j'ai vu mon père pour la dernière fois il y a 40 ans [smile17]

Il s'était remarié lorsque j'étais ado (dans les années 70)et elle m'a fait comprendre qu'il n'avait plus envie d avoir de contacts avec moi.

Je n'ai jamais essayé vraiment de reprendre contact avec lui et c'est par hasard que j ai su récemment qu'il est décédé... dans la ville de Moselle où il a habité depuis des décennies. Mais il est décédé en septembre 2011.

Je ne sais pas du tout s'il y a un notaire qui s occupe de sa succession. Sûre que sa femme fera tout pour que je ne le sache pas... surtout s'il n'a pas fait de testament. Je suis son héritière directe et voudrais savoir comment je peux faire pour faire valoir mon statut et combien de temps j'ai.

A savoir que j ai été contactée tout récemment par un généalogiste... qui demande tenez vous bien presque 49 % sur la valeur des biens. Je ne donnerai bien entendu pas suite et ne renverrai pas son fameux dossier.

A savoir que j'ai appelé la ville où il résidait, et les deux notaires de cette ville m'ont dit qu'il ne fait pas partie de leur dossier

Je vous remercie beaucoup de votre aide par le biais de vos réponses

Piste : Tout notaire saisi d'un dossier de succession est tenu d'interroger le Fichier des Dispositions de Dernières Volontés .

Par Afterall, le 20/07/2013 à 19:19

Bonjour,

La solution proposée au terme de votre question est judicieuse :

Un généalogiste ne peut se saisir lui-même de la recherche des héritiers d'un défunt (voir notamment une réponse ministérielle de 2009 à ce sujet). Cela implique - logiquement - qu'un notaire l'a mandaté. Ce dernier a sûrement interrogé le Fichier central des dispositions de dernières volontés. Or, ce dernier insère dans ses comptes rendus de réponse les tiers qui l'ont questionné. En l'interrogeant, vous connaîtrez l'identité du notaire en charge du dossier de votre père.

La solution est donc ici : http://www.adsn.notaires.fr/fcddvPublic/profileChoice.htm Le coût est de 11 euros.

### Par fabienne67, le 20/07/2013 à 22:24

Merci beaucoup, je ne connaissais pas

je viens d en faire la demande coût : 15 euros lundi je vais envoyer le coupon + un original de de l acte de décès je vous tiendrai au courant

#### Par Afterall, le 21/07/2013 à 08:23

Tout augmente...

#### Par fabienne67, le 21/07/2013 à 08:54

ce n est pas grave surtout si cela peut m apporter une réponse concrète - je vous ai indiqué le tarif (pour la France) afin que vous ayez connaissance du tarif actuel.

à bientôt pour vous donner le résultat de la recherche

## Par fabienne67, le 24/07/2013 à 17:04

bonjour j'ai déjà la réponse

alors on m'indique 2 notaires et 3 dates

un acte fait en avril 1975 chez le notaire de la ville qu'il habitait un acte en décembre 1999 chez ce même notaire

et en septembre 2002 un dernier acte chez un autre notaire d'une autre ville de Moselle. Demain je vais appeler ce dernier

. . . .

# Par fabienne67, le 25/07/2013 à 11:02

bonjour

pas de chance, le dernier notaire indiqué sur le fichier ne s est occupé que de la donation entre époux

je me retrouve donc à la case départ

cordialement